

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 avril 2018

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 8 mars 2018, la convention portant sur l'organisation de séances d'éveil musical à destination des assistantes maternelles et des enfants de 0 à 3 ans, entre Madame Nilly MONDRIAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des vendredis 13 et 20 avril et des vendredis 8, 15 et 22 juin 2018 de 9h30 à 11h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Nilly MONDRIAN la somme de 350 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

2.- accepté le 9 mars 2018, la convention portant sur l'organisation de séances d'éveil musical à destination des parents et de leurs enfants de 0 à 3 ans, entre Madame Nilly MONDRIAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des lundis 26 mars, 9 et 16 avril de 9h30 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Nilly MONDRIAN la somme de 210 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

3.- accepté le 12 mars 2018, l'avenant n°1 à la convention du 30 décembre 2016 de mise à disposition de l'immeuble communal sis 65 rue du 8 Mai 1945 à Essey-lès-Nancy proposé par la commune d'Essey-lès-Nancy au Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy.

L'occupant prendra à sa charge l'entretien courant des lieux occupés de leurs équipements. Il devra donc effectuer ou faire effectuer à ses frais les menues réparations ainsi que toutes les réparations de nature locative.

Le paiement de ces charges se fera mensuellement sur la base de 100 euros. Cet acompte sur charges réglé mensuellement par l'occupant sera réajusté chaque année en fonction des dépenses réellement effectuées ;

4.- accepté le 13 mars 2018, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « ADUL » (Association des Utilisateurs de Logitud).

La commune a acquitté la somme de 270 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2018 ;

5.- accepté le 13 mars 2018, la convention portant sur l'organisation d'un atelier d'aromathérapie à destination des parents entre Madame Karine STOCK et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour la séance du mercredi 21 mars 2018 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Karine STOCK la somme de 120 euros pour la prestation ;

6.- accepté le 15 mars 2018, la convention portant sur l'organisation du concert de Daisy Driver dans le cadre du festival Essey Chantant entre l'association « Daisy Driver » et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le jeudi 10 mai 2018 au parc Maringer.

La municipalité versera à l'association « Daisy Driver », et au terme du concert, la somme de 800 € TTC ;

7.- accepté le 15 mars 2018, la convention portant sur l'organisation du concert des Garçons Trottoirs dans le cadre du festival Essey Chantant entre l'entreprise « Les productions du Pavé » et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le jeudi 10 mai 2018 au parc Maringer.

La municipalité versera à l'entreprise « Les productions du Pavé », et au terme du concert, la somme de 2500 € TTC ;

8.- accepté le 15 mars 2018, la convention portant sur l'organisation du concert jeune public de « Oskstr'Omerta » dans le cadre du festival Essey Chantant entre l'association « L'ART OU L'ÊTRE » et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le jeudi 17 mai 2018 à la salle Maringer.

La municipalité versera à l'association « L'ART OU L'ÊTRE », et au terme du concert, la somme de 1500 € TTC ;

9.- accepté le 15 mars 2018, la convention de mise à disposition d'un local sis au rez-de-chaussée du bâtiment Tourmaline situé 3 allée Carl Fabergé à Essey-lès-Nancy proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association de gestion pour le fonctionnement du conseil citoyen d'Essey-lès-Nancy.

Cette convention a été conclue à compter du 1^{er} avril 2018 jusqu'au terme du mandat des conseillers municipaux.

La salle est mise à disposition gratuitement sans exclusivité, la commune se réserve des plages d'utilisation du local en cas de besoin, notamment pour ses activités périscolaires ;

10.- accepté le 20 mars 2018, la proposition de convention portant sur la prestation son et lumière dans le cadre du festival Essey Chantant 2018 entre l'entreprise Media Sonic et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le jeudi 10 mai 2018 à partir de 8h au parc Maringer.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'entreprise la somme de 1.701,80€ TTC ;

11.- accepté le 22 mars 2018, la convention d'utilisation d'un minibus municipal entre la marie d'Essey-lès-Nancy et le Syndicat Intercommunal de la crèche Frimousse, domicilié 15 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine.

La convention est entrée en vigueur le 03 avril 2018 pour une durée d'un an renouvelable d'année en année par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

12.- accepté le 22 mars 2018, la convention portant sur l'organisation d'un spectacle jeune public Sales Fées ! Pour les Mômes... « Ça suffit ! » dans le cadre du festival Essey Chantant entre l'association « Collectif L'Appart et Choses » et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le mardi 15 mai 2018 à la salle Maringer.

La municipalité versera à l'association « Collectif L'Appart et Choses » et au terme du concert, la somme de 1000 € TTC ;

13.- accepté le 23 mars 2018, l'offre de mission de contrôle technique relative aux travaux de construction d'une salle d'activités scolaires et périscolaires à l'école élémentaire Mouzimpré proposée par DEKRA, sise 10 rue de Saulnois à LAXOU. Elle prend effet à la date de notification et prend fin dès la remise des rapports finaux.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'élève à la somme de 1 940,00€ HT.

Le contrat est constitué des missions de vérification suivantes : L (Solidité des ouvrages), SEI (Sécurité des personnes dans les ERP), Hand (Accessibilité des constructions) et ATTAXES (Vérification après travaux soumis à permis de construire et établissement de l'attestation d'accessibilité) ;

14.- accepté le 26 mars 2018, la convention portant sur l'organisation d'un spectacle intitulé « balade de contes » à destination des enfants et de leurs accompagnants dans le cadre des animations du Relais Assistantes Maternelles, entre le collectif Histoires de Jouer et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour la séance du vendredi 27 avril 2018 à 9h45 à la maison des associations.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera au collectif Histoires de Jouer la somme de 300 euros pour la prestation ;

15.- accepté le 26 mars 2018, la convention de partenariat dans le cadre du programme « Engage toi dans le Grand Nancy » proposée par l'Association « Les Petits Débrouillards ».

L'association s'engage à animer différents ateliers en direction des enfants du quartier prioritaire de Mouzimpré et des enfants fréquentant le CLSH :

-en période scolaire les mardis, mercredis et vendredis à raison de 6 heures par jour, à l'exception des semaines n°19, 26 et 27,

-en période de vacances scolaires (2 semaines au printemps et 8 semaines en été) à raison de 31 heures par semaine.

En contrepartie, la commune s'engage à soutenir le financement du programme « Engage-toi dans le Grand Nancy » à hauteur de 750 euros ;

16.- accepté le 27 mars 2018, la convention portant sur l'animation d'un atelier pour un groupe de parents entre Madame Audrey GODOT et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le mercredi 18 avril 2018 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Audrey GODOT la somme de 130 euros TTC pour la prestation ;

17.- décidé le 28 mars 2018, de défendre les intérêts de la commune par l'entremise de Maître Gérard WELZER dont le cabinet est domicilié 14 place des Vosges BP379, 88009 EPINAL, suite au dépôt de plainte d'un agent municipal ;

18.- accepté le 30 mars 2018, la convention de partenariat entre BATIGERE et la commune, dont le but est l'organisation du challenge de basket BATIGERE du 2 mai 2018, notamment l'aspect financier.

La municipalité achètera les produits nécessaires à la confection et à la distribution des repas le 2 mai 2018 à midi.

BATIGERE remboursera à la Ville le coût financier des repas.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 19 avril 2018.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	25
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	6 avril 2018
- Convocation distribuée le :	6 avril 2018
- Affichage du compte-rendu le :	20 avril 2018
- Affichage du procès-verbal le :	18 mai 2018

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjointes.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. ROSSIGNON

Pour extrait

Michel BREUILLE,
Maire



[Handwritten signature in blue ink]